

IMPORTATION ET EXPORTATION

EXPORTER AUX ÉTATS-UNIS SIX CHOSES QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Six étapes du processus d'importation que vous devez connaître avant d'expédier des marchandises aux États-Unis

Importation et Exportation

Exporter aux États-Unis Six choses que vous devez savoir

Six étapes du processus d'importation que vous devez connaître avant d'expédier des marchandises aux États-Unis

Il faut tenir compte de nombreux facteurs quand on commence à expédier à l'échelle internationale. Les nombreux formulaires à remplir et les règles à connaître peuvent dépasser l'entendement. L'aperçu suivant du processus d'importation vous donnera les connaissances de base dont vous avez besoin pour commencer à expédier vos marchandises aux États-Unis.

1 Dédouanement

Le dédouanement est un terme général qui englobe les diverses étapes de l'expédition de vos marchandises au-delà de la frontière américaine. L'expédition commence par l'arrivée de vos marchandises à la frontière, avec les documents appropriés. Si les agents de la douane le désirent, ils inspecteront vos marchandises et, si tout est en ordre, ils accorderont la mainlevée à votre expédition vers les États-Unis.

Pour obtenir une mainlevée, il est particulièrement important que les documents appropriés et exacts accompagnent votre expédition. En tant qu'importateur, vous devez remettre les documents réglementaires à votre transporteur, qui les présentera ensuite aux agents de la douane.

Vous devrez présenter les documents suivants avec votre expédition :

- Un connaissement, essentiellement un document qui prouve l'existence d'un contrat de transport entre le transporteur et l'expéditeur des marchandises.

Les étapes importantes du traitement de vos marchandises lors de leur importation aux États-Unis.



- Un manifeste, qui est une liste complète des colis transportés, signée par le transporteur.
- Une facture de la douane ou une facture commerciale qui mentionne la valeur de l'expédition.
- Les documents des agences gouvernementales participantes (PGA), c'est-à-dire les permis, licences et formulaires supplémentaires exigés par d'autres organismes gouvernementaux américains.

Tous ces documents doivent être présentés dans un délai de 10 jours civils à compter de l'arrivée des marchandises à la frontière, faute de quoi les marchandises seront transférées à un entrepôt de la douane, ce qui aura pour effet de retarder leur expédition et d'exiger le paiement de frais d'entreposage qui vous seront facturés.

2 Exigences des agences gouvernementales participantes (PGA)

Tel qu'indiqué ci-dessus, vous devrez peut-être présenter des permis, licences ou formulaires pour satisfaire aux exigences de ces agences.

Ces agences du gouvernement des États-Unis sont chargées de protéger les citoyens américains en réglementant l'importation de certaines marchandises considérées comme potentiellement dangereuses si elles n'étaient pas strictement contrôlées. Si les marchandises de l'importateur sont assujetties à des autorisations des agences gouvernementales participantes, l'importateur devra respecter leur réglementation pour obtenir une mainlevée de la part de la douane américaine. Si vous ne respectez pas les exigences de ces agences, vous subirez des retards coûteux à la frontière ou vos marchandises pourraient même être interdites d'entrée aux États-Unis.



Parmi les agences gouvernementales participantes, mentionnons le Department of Transportation (DOT), la Federal Communications Commission (FCC), l'Environmental Protection Agency (EPA) et la Food and Drug Administration (FDA).

3

Classement et taux de droits

Les droits sont des montants que vous devez payer à la douane, conformément aux tarifs imposés sur vos marchandises. Les taux de ces droits sont basés sur le classement des marchandises expédiées, et l'importateur doit payer les droits avant que la douane accorde la mainlevée aux marchandises.

Toutes les marchandises entrant aux États-Unis sont classées en catégories dans le tarif douanier harmonisé des États-Unis (USHTS). L'affectation des marchandises à la catégorie appropriée s'appelle le classement, et le numéro servant à identifier cette catégorie est le numéro SH (Système harmonisé). Le numéro SH comprend 10 chiffres, dont les six premiers expriment la désignation internationale des pays membres. Les quatre chiffres restants sont spécifiques aux États-Unis. Le tarif USHTS attribue plusieurs taux de droits à chaque produit :

- taux généraux pour les pays avec lesquels les États-Unis ont des relations commerciales normales;
- taux spéciaux en vertu de certains programmes tels que l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA);
- taux de deuxième colonne pour les importations qui ne sont pas admissibles aux taux généraux ou spéciaux.

Les droits de douane sont généralement imposés sous forme de pourcentage de la valeur en douane des marchandises importées passibles de droits. Ce sont les autorités douanières américaines qui déterminent le taux de droits définitif à payer par l'importateur.

Le classement est un processus très complexe nécessitant la connaissance de divers règlements qui changent souvent. Si vous faites une erreur de classement ou si vous ne

payez pas les droits appropriés, vous pourriez faire l'objet de pénalités rétroactives, et c'est pourquoi de nombreux importateurs engagent les services d'un courtier en douane qui les aide à classer leurs marchandises.

4

Établissement de la valeur en douane

L'établissement de la valeur en douane des marchandises est la méthode que la douane américaine utilise pour déterminer les droits et taxes à payer par l'importateur, au moyen du numéro SH décrit ci-dessus. L'importateur doit déclarer la valeur en douane des marchandises, c'est-à-dire la valeur sur laquelle les droits sont calculés. La valeur transactionnelle, qui sert de base principale pour établir la valeur en douane, est le prix effectivement payé ou à payer par l'acheteur au vendeur des marchandises importées. D'autres facteurs peuvent augmenter la valeur en douane des marchandises, notamment les coûts d'emballage, les commissions de vente, les aides, les redevances ou frais de licence, etc. L'établissement définitif de la valeur en douane est du ressort de la douane des États-Unis, avec l'aide des informations que vous fournirez avec votre expédition.

Les droits sont des montants que vous devez payer à la douane, conformément aux tarifs imposés sur vos marchandises. Les taux de ces droits sont basés sur le classement des marchandises expédiées, et l'importateur doit payer les droits avant que la douane accorde la mainlevée aux marchandises.

5

Accord de libre échange nord-américain (ALENA)

L'ALENA est un accord commercial trilatéral entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, destiné à encourager les échanges commerciaux entre ces trois pays en éliminant les obstacles au commerce, les droits et certaines taxes. Pour les produits admissibles, tous les droits et frais d'utilisateur entre le Canada et les États-Unis sont éliminés. Les importateurs bénéficient ainsi d'économies intéressantes. Pour bénéficier du traitement tarifaire de l'ALENA, vos

Évitez les pénalités rétroactives: travaillez avec un courtier en douane pour classer vos marchandises.

produits doivent être conformes aux règles d'origine (Article 104 de l'accord) et doivent être couverts par un certificat d'origine ALENA valide au moment de leur importation aux États-Unis. L'exportateur, qui connaît le mieux les produits, fournit le certificat d'origine ALENA.

Un certificat ALENA valide ne doit pas nécessairement accompagner chaque expédition, mais doit être conservé dans les dossiers de l'importateur, qui doit pouvoir le produire à la demande la douane des États Unis.

Exigences d'admissibilité

L'importateur doit s'assurer que ses marchandises satisfont aux exigences d'admissibilité, notamment en matière de marquage, d'étiquetage, d'emballage, de normes de sécurité, etc. En outre, l'importateur doit obtenir les permis, certificats et licences appropriés des agences gouvernementales participantes, s'il y a lieu, avant l'arrivée des marchandises aux États Unis.

Pays d'origine

Toutes les marchandises importées pour lesquelles vous désirez demander le traitement tarifaire de l'ALENA doivent être conformes aux normes de marquage du pays d'origine. Le pays d'origine doit être un pays signataire de l'ALENA, ce qui ne veut pas nécessairement dire que les marchandises doivent être originaires d'un pays membre de l'ALENA. Pour la douane des États Unis, le pays d'origine est le pays de fabrication, de production ou de culture. Par exemple, un produit originaire d'Europe qui a subi des modifications importantes au Canada pourrait quand même être admissible au traitement tarifaire de l'ALENA. Il est donc important que vous vérifiez les règles d'origine pour vous assurer que vos marchandises sont admissibles.

6 Cautionnement

Au moyen d'un cautionnement, l'importateur garantit au gouvernement des États-Unis qu'il respectera les lois et la réglementation gouvernant l'importation de marchandises aux États-Unis. Plus précisément, la caution déposée garantit le paiement de tous les droits, frais, amendes ou pénalités applicables, jusqu'à un certain montant en dollars. Un importateur titulaire d'une caution dans ses dossiers peut prendre possession de la marchandise avant de payer les droits, taxes et frais. En outre, le cautionnement désigne l'importateur attiré aux fins de la douane des États-Unis.

On peut obtenir une caution en s'adressant à une société de cautionnement, généralement une compagnie d'assurance autorisée par le département du Trésor des États-Unis à souscrire des cautions en douane. La société de cautionnement émettrice de la caution pourrait se voir imposer un paiement, uniquement lorsqu'un importateur ne peut ou ne veut pas remplir ses obligations à l'égard du gouvernement américain. La société de cautionnement a le droit de recouvrer entièrement toute perte occasionnée par un importateur en se retournant contre lui. Il est important de noter que le cautionnement ne sert pas à protéger l'importateur et qu'il ne le dispense d'aucune obligation.

Vous pouvez présenter une demande de caution pour transaction simple ou une demande de caution permanente. Une caution de transaction simple ne couvre qu'une expédition à un point d'entrée particulier. Une caution permanente couvre plusieurs expéditions et fait l'objet d'une prime annuelle à payer. La caution en douane permanente couvre également les transactions à n'importe quel district ou point d'entrée de la douane américaine. Étant donné les avantages mentionnés et les économies générales de coûts, nous recommandons les cautions permanentes dans la plupart des cas.

Contactez Livingston

Vous avez des questions ou besoin d'aide

avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte , écrivez-nous à : simplifier@livingstonintl.com ou nous donner un appel au **1-800-837-1063**